

sant d'entendre différents sons de cloches à propos de cette vente si discutée.

D'après un auteur défendant le point de vue de la Maison d'Orange — et que l'on suppose être P. DE SCHERFF — Guillaume II non seulement n'aurait fait valoir aucun droit (la quote-part de la liste civile payée par le Grand-Duché constituant la contrevaletur), mais il aurait même dépensé 1.153.439 francs, frais non compris, pour s'en rendre propriétaire. (113)

Le roi ayant invité Prosper de BLOCHAUSEN le 15. 4. 1847 à faire changer le projet de loi concernant la vente du Grunewald dans ce sens que le souverain en était déclaré acquéreur au prix de 500 000 florins, le chancelier écrivit le 19 juillet au directeur du Cabinet du roi : « ... J'ai été vivement contrarié en prenant connaissance des instructions de S. M. ... relatives à la vente du Grunewald ... Il faut connaître les vifs regrets qui existent encore au fond de tous les coeurs chez nous, lorsqu'il est question de nos 4200 ha de magnifiques bois domaniaux vendus de 1824 à 1828 par le Syndicat pour le prix de 500 000 fl. environ qu'il a encaissés et dont nous n'avons jamais vu un cent, pour comprendre l'intérêt que même le plus humble habitant porte aux 670 ha qui nous restent de ces beaux domaines. » Blochausen rend le roi attentif à l'effet que produirait sur les esprits la présentation dudit projet de loi. « On n'aurait pas manqué de dire que S. M. avait interposé Sa volonté et abusé de Son pouvoir pour se faire déclarer propriétaire d'un immeuble appartenant à l'Etat. » Enfin le chancelier fait d'autres propositions tout en renvoyant au rapport du Conseil de gouvernement. (114)

Dans un rapport au roi, daté du 10. 6. 1847, Ziegesser considère bien payé le prix par ha Grunewald de fr 1576, tout au plus fr 1600, ce qui donnerait un total de fr. 1.086.400. D'après le directeur des domaines, les Etats seraient satisfaits de savoir aux mains du roi le Grunewald « qui doit être vendu. » A la date du 8. 1. 1848 le directeur du Cabinet du roi van RAPPARD écrit à BLOCHAUSEN que le souverain approuverait l'adjudication au prix de 545 000 florins, (115) ce qui correspond à l'évaluation faite par l'Intendant général. A la vente publique un groupe de cinq maîtres de forges alla jusqu'à 455 000 florins, offre jugée insuffisante par le gouvernement. (116) Le 12 février le Grunewald fut acheté par le roi, au prix fixé le 8 janvier. S'il est vrai que les coupes de ce domaine rapportaient bon an mal an 70 000 florins (117), le roi grand-duc y trouva son profit, ce dont nul ne songea à lui en tenir rigueur, grâce au prestige qui s'était dégagé de sa personne. C'est là un facteur psychologique qui n'est pas à négliger par qui voudrait se rendre compte des différents degrés de sympathies existant dans les rapports entre les trois rois grands-ducs et les habitants du Grand-Duché.

Malgré tous les beaux discours et les articles dithyrambiques prononcés et écrits entre 1815 et 1890, les Luxembourgeois ne se sentirent pas très attirés par la maison d'Orange-Nassau à laquelle ne l'atta-